



MAIRIE
DE
DRAILLANT

Heures d'ouverture :
Lu et Me : 10h - 17h sans
interruption
Ma et Je : 13h30 - 17h
Ve : 14h - 18h
2^{ème} samedi du mois : 9h - 12h

E-Mail : mairie.draillant@orange.fr

74550

☎ 04.50.72.40.91 📠 04.50.72.29.16

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 9 octobre 2017

Présents : CHESSEL Lucien, GENOUD Pascal, MAURICE Claude, TAPIÉ Stéphane
BERNADON Bernadette, DUPRAZ Gérard, BUFFET Emmanuelle, GAULTIER
Katherine, LACROIX Benoit, PONCET Jean-Marc.

Absents excusés : LACROIX Jean-Charles, MAION Yannick, MARCLAY Nathalie.
Pouvoir de MARCLAY Nathalie à GENOUD Pascal.
Monsieur LACROIX Benoît a été désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 18 juillet 2017 est adopté à l'unanimité.

ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT DES EAUX MOISES ET VOIRONS

Monsieur le Maire expose que le Syndicat des eaux Moises et Voirons (SEMV), issu de la fusion du SIEM et du SIEV, est créé au 1^{er} janvier 2018, par arrêté préfectoral en date 27 septembre 2017.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à procéder à l'élection des deux délégués titulaires de la commune au sein du S.E.M.V., suivant les statuts dudit Syndicat.

Le conseil municipal, après avoir procédé à l'élection de chaque membre, conformément aux dispositions prévues à l'article L 5211-7 du code Général des collectivités Territoriales, proclame élus au comité syndical du S.E.M.V. au premier tour et à la majorité absolue : MM. CHESSEL Lucien et MAURICE Claude.

MISE EN PLACE DU NOUVEAU RÉGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL

Monsieur le Maire présente le nouveau régime indemnitaire qui se met en place dans la fonction publique, et qui est destiné à remplacer les régimes indemnitaires existants dans les 3 versants de la fonction publique.

Ce dispositif vise à simplifier les régimes indemnitaires actuels, nombreux et complexes. Un projet a été élaboré et soumis au Comité Technique qui s'est réuni le 21 septembre 2017, et qui a émis un avis favorable. Le montant du nouveau régime proposé a été basé sur les indemnités versées à l'heure actuelle, la mise en place du RIFSEEP n'apportera donc pas de changements.

Le montant des indemnités pouvant être accordé par l'application du RIFSEEP est fonction d'une répartition du personnel par groupes, au sein de chaque cadre d'emplois. Ces groupes qui sont au nombre d'un pour la catégories B et deux pour la catégorie C,

tiennent compte du niveau de responsabilité, d'expertise et de sujétions, des emplois occupés.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, approuve ses propositions et le charge de mettre en place le RIFSEEP, en remplacement du régime indemnitaire actuel.

RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'assainissement, rédigé par Thonon Agglomération pour l'année 2016, en application du décret n° 95-635 du 06 mai 1995.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'assainissement pour l'année 2016. Ce rapport est consultable sur le site internet de Thonon Agglomération.

RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'élimination des déchets, rédigé par Thonon Agglomération pour l'année 2016, en application du décret n° 95-635 du 06 mai 1995.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'élimination des déchets pour l'année 2016. Ce rapport est consultable sur le site internet de Thonon Agglomération.

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT AU LIEGE TERRAIN COMMUNAL DU LIEGE – PROJET A DÉFINIR

Monsieur le Maire expose que les travaux d'assainissement du Liège vont débuter au 1^{er} trimestre 2018.

Les viabilités d'assainissement réalisées, la parcelle acquise par la commune en 2011 sera constructible. Une réflexion sera engagée afin de déterminer les possibilités de cession de cette parcelle et ses modalités.

AUTORISATION DE STATIONNEMENT SUR LA PARCELLE AD 132 – CHEF-LIEU

Monsieur le Maire expose qu'une maison, auparavant inhabitée, située dans le cœur du Chef-Lieu a été vendue. Cette habitation ne bénéficie d'aucun terrain attenant et d'aucun stationnement.

La commune étant propriétaire d'une parcelle jouxtant cette propriété, Monsieur le Maire propose de consentir une autorisation de stationnement.

Après discussion, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la cession d'une partie de la parcelle propriété de la commune, en échange d'un droit de passage sur une bordure de 2 mètres le long de la route départementale, afin de laisser la visibilité aux véhicules circulant sur la route du Prieuré. Les frais engendrés seront à la charge de l'acquéreur. Monsieur le Maire, en charge de l'obtention d'une estimation du prix de vente, transmettra cet accord de principe à l'administré concerné.

SUBVENTION 2017 AU C.C.A.S

Conformément au budget, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 3.000,00 € au C.C.A.S. pour l'année 2017.

SUBVENTIONS 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2017 :

| | |
|--|-------|
| - Association des donneurs de sang | 200 € |
| - Batterie-fanfare l'Echo des Voirons | 350 € |
| - Club Sports et Loisirs de Perrignier | 350 € |
| - Anciens Combattants de Draillant | 300 € |
| - Secours en montagne | 300 € |
| - Club de Gymnastique de Draillant | 200 € |
| - Banque alimentaire | 200 € |

SUBVENTION A LA PAROISSE

Monsieur le Maire expose que la paroisse Notre Dame des Hermones a sollicité la commune pour prendre en charge une partie des frais d'électricité.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 700 € à la paroisse Notre Dame des Hermones.

QUESTIONS DIVERSES

Repas des Aînés : Le repas est prévu le dimanche 3 décembre 2017, à la salle des fêtes.

Vitesse excessive : Plusieurs élus rapportent une vitesse excessive des véhicules à l'entrée nord du Chef-Lieu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Pour le Maire empêché,

Le 1^{er} Adjoint,

Pascal GENOUD

